

DECLARATION Abandon de recours

(A remplir EN MAJUSCULE par chaque participant ou, pour un participant mineur, par son représentant légal)

COORDONNEES DU PARTICIPANT :

Je soussigné(e), (Nom) _____ (Prénom) _____

Rue _____ N° _____

Localité _____ C.P. _____

Adresse mail _____ @ _____

Je souhaite recevoir une invitation pour les prochaines éditions

déclare être en bonne santé et participe de ma propre initiative au Grand Défi Télévie le **14 avril 2018** organisé par RTL Belgium et le Télévie (F.R.S.-FNRS) dans la catégorie MOTARDS en tant que :

CONDUCTEUR D'UNE MOTO PASSAGER D'UNE MOTO

Je déclare être porteur d'un permis me permettant de conduire le véhicule choisi pour le Grand Défi Télévie.

Je déclare abandonner tout recours tant pour moi que mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants) et nos assureurs envers :

Les organisateurs de ce Grand Défi (RTL Belgium, F.R.S.-FNRS) et leurs assureurs

pour tout dommage que je subirais et/ou que mes passagers subiraient avant, pendant et après l'activité choisie.

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour les ayants-droits, les héritiers, les proches et leurs assureurs.

Je m'engage à faire preuve de suffisamment de sérieux et de motivation pour prendre part à l'activité à laquelle je m'inscris par la présente.

J'accepte et je reconnais que les peines, amendes et frais éventuels de quelque nature qu'ils soient, encourus à la suite d'infractions au code de la route ou à toute autre disposition légale, seront exclusivement à ma charge. Je m'engage à ne pas prendre part aux activités sous influence d'alcool, ni autres drogues ou stimulants et à respecter le code de la route, sous peine d'exclusion de l'activité à l'initiative de l'organisateur sans recours ni remboursement possible.

Je dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Fait à Ransart, le 14 avril 2018.

Signature du participant ou, en cas de participant mineur, signature de son représentant légal :

*Vos données sont collectées et traitées en parfaite conformité avec les législations belges et européennes en vigueur, principalement la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. RTL et le FNRS collectent et traitent vos données uniquement à des finalités spécifiques et limitées visant à participer aux activités organisées dans le cadre du Grand Défi Télévie.

